

JPMorgan Funds

JPMorgan Investment Funds

Toutes les informations concernant les Liquidités à titre accessoire figurant dans la Description des Compartiments ont été regroupées dans la section « Utiliser le Prospectus » des Prospectus afin de simplifier et de rationaliser la communication de ces informations. L'information consolidée sera formulée comme suit :

« **Liquidités à titre accessoire** Peuvent être détenues par un Compartiment à concurrence de 20% des actifs nets et jusqu'à 100% des actifs nets de manière temporaire, si des conditions de marché exceptionnellement défavorables le justifient. »

Les Compartiments qui ont recours à des dépôts auprès d'établissements de crédit, à des instruments du marché monétaire et à des fonds du marché monétaire (« **Quasi-liquidités** ») à des fins défensives et d'investissement conservent des informations spécifiques à cet égard dans la section Description des Compartiments, qui spécifient les limites correspondantes.

Les informations équivalentes relatives à la gestion temporaire des souscriptions et des rachats en espèces et des paiements courants et exceptionnels ont été rationalisées et les limites supprimées, ce qui permet aux Compartiments de faire face à une augmentation temporaire des Quasi-liquidités due à l'activité de souscription et de rachat. Les Compartiments détiennent généralement un niveau minimal de Quasi-liquidités, nettement inférieur à la limite supprimée. Tous les Compartiments continueront à être gérés conformément aux objectifs et principales expositions d'investissement actuellement en vigueur.

Aucune modification n'est apportée au mode de gestion des Compartiments et il n'y a pas d'augmentation du profil de risque des Compartiments.

Pour toute question concernant cette mise à jour ou tout autre aspect relatif à JPMorgan Funds et JPMorgan Investment Funds, veuillez vous adresser au siège social ou à votre représentant local habituel.

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'informations clés (DIC) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.lu. Comme pour tout investissement dans la SICAV, il est important de prendre connaissance du/des DIC pertinent(s) et de se tenir au courant des modifications qui peuvent y être apportées. Veuillez noter qu'en dehors de la période au cours de laquelle il est renoncé au prélèvement des frais de conversion et de rachat, toutes les autres conditions et restrictions applicables aux conversions et aux rachats, telles que décrites dans le prospectus, s'appliquent.

Pour toute question sur les changements mentionnés, veuillez contacter le Siège social de la SICAV ou votre conseiller habituel. La dernière version du prospectus, traduit en français, et du document d'information clés (DIC), ainsi que le dernier rapport annuel et/ou semi-annuel de la SICAV mentionnée, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama www.beama.be et sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

Les SICAVs

Nom : JPMorgan Funds

Forme juridique : SICAV de droit luxembourgeois

Type de fonds : OPCVM

Siège social : 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg

LV-JPM56449 | BE_FR | 04/25

Nom : JPMorgan Investment Funds

Forme juridique : SICAV de droit luxembourgeois

Type de fonds : OPCVM

Siège social : 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg